

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

# “RELAIS DE PRÉVENTION” LABELISEZ VOTRE ENTREPRISE



## CONTEXTE

Chefs d'entreprise, labelisez votre entreprise “Relais de prévention” en inscrivant un de vos collaborateurs (ou vous-même) à la formation “Devenir Relais de Prévention”, dispensée par les préventeurs de l'APST41. A la fin des 4 modules, la personne formée et votre structure obtiendront ce label, distinction au bénéfice de la santé au travail, de votre marque employeur et de votre Responsabilité Sociale d'Entreprise !

## OBJECTIFS

- Se former sur le sujet prévention santé au travail.
- Identifier ses priorités pour atteindre des objectifs concrets.
- Participer à la valorisation de l'entreprise comme un “lieu de santé”.
- Bénéficier d'une plateforme d'échanges personnels dédiée aux Relais de prévention.
- Tisser une relation privilégiée avec l'APST41.
- Véhiculer un climat de confiance à l'intérieur de l'entreprise pour le bien-être de tous.

## DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Réaliser un diagnostic des risques professionnels dans l'entreprise.
- Co-construire votre plan d'action de réduction des risques.
- Mettre au service de votre entreprise l'expertise de l'ensemble de son équipe de professionnels.
- Offrir un éventail de connaissances et d'outils pour une approche croisée des conditions de travail dans leurs composantes médicales, techniques et organisationnelles.

## Offre socle

Action de Prévention Primaire  
Comprise dans la cotisation

### Pour qui ?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

### Intervenants

Conseillers de prévention, techniciens de prévention...

### Durée

2 jours répartis en 4 modules d'une demi-journée chacun.  
Groupe de 10 à 15 personnes maximum.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail.

## POUR COMPLÉTER

- 🧠 Modules e-learning
- 🧠 Aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

## CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41  
relaisprevention41@apst41.fr

\*Chaque entreprise doit bénéficier au moins une fois tous les 4 ans d'une APP